

proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de Edmond Holyoake Heward, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Marie Louise Elwes.

1. Votre comité a constaté que la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis.

3. Votre comité a constaté que copie du dit acte n'a pas été signifié à la défenderesse en personne, mais la preuve faite devant votre comité l'a convaincu que toute la diligence raisonnable a été apportée pour effectuer une signification personnelle, et que celle-ci a été impossible. Votre comité ayant aussi la conviction que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour porter l'instance à la connaissance de la défenderesse, recommande que ce qui a été fait soit considéré comme une signification suffisante du dit avis à la défenderesse.

4. Votre comité a examiné avec soin toutes les circonstances de l'affaire et comme on lui a prouvé que la signification d'une copie du dit bill et de l'avis de sa seconde lecture à la défenderesse est chose impraticable, il recommande que la signification de ces pièces soit effectuée en mettant copie d'icelles à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse de Marie Louise Elwes, aux soins des personnes suivantes :

Charles Frederick Elwes, No 279, Erie Street, Chicago, Illinois, E.-U. A.

Mme Elizabeth L. Elwes, No 410, Dearborn Avenue, Chicago, Illinois, E.-U. A.

Charles J. Q. Coursol, capitaine, Ecole royale d'infanterie, Saint-Jean, province de Québec ;

Et aussi, en mettant copie de ces pièces à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse indiquée des dites trois personnes.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN

*Président.*

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois au mardi, vingt et unième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan du comité des divorces a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et